

Code unité 04413	Nmr P.V. 00133	Année 2012	Nmr dossier justice
---------------------	-------------------	---------------	---------------------

Nmr pièce 01	N° feuillet 1 / 2
-----------------	----------------------

Analyse et références

Affaire	Observation par 05300	de phénomènes aérospatiaux non identifiés le 24/01/2012 à RIBIERS
---------	--------------------------	---

Le vendredi 27 janvier 2012 à 14 heures 45 minutes.

Nous soussigné Adjudant _____

Assisté du Gendarme adjoint volontaire

Vu les articles L.3211-3 du code de la défense

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____

, rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en références.

SAISINE

Le 24 janvier 2012 à 21H20, nous trouvant en service de Surveillance Générale sur la commune de LARAGNE-MONTEGLIN, nous sommes engagés par le Centre Opérationnel de la Gendarmerie de GAP afin de nous transporter sur le village de RIBIERS, suite à l'appel téléphonique de M. _____ Il s'avère que celui-ci a observé au cours de la soirée un phénomène lumineux non identifié.

Nous nous transportons immédiatement au domicile de M. _____

EXPOSE DES FAITS

Le 24/01/2012 vers 19H45, M. _____ circule a bord de son véhicule sur le chemin communal de la Marquise entre SISTERON (04) et RIBIERS (05).

Dans un champ sur sa gauche, il aperçoit en lisière de forêt à une hauteur de 400 à 500 mètres un objet de forme cylindrique, en stationnaire, d'une taille de 50 mètre environ et qui émet une puis deux lumières blanches très intenses à chaque extrémité. _____ fait des signes, des appels de phare et sort de son véhicule mais l'objet ne réagit pas.

_____ reprend ensuite sa route en direction de RIBIERS et constate que l'objet se déplace sur sa gauche à la même vitesse que son véhicule. Il le perd de vue alors que l'objet lumineux émet des lumières rouge orange et qu'il fait des mouvements. L'objet se trouvait à ce moment là au Sud du village en direction de la société d'engrais organiques OVINALP.

ENQUETEConstatations/Mesures prises:

Le 24/01/2012 à 21H35, nous sommes reçus à son domicile par M. _____. Sa concubine et ses trois enfants sont présents. Il nous confirme l'observation qu'il vient de faire et nous donne une description de l'objet lumineux. Il nous localise avec précision son observation sur le chemin de la Marquise puis son déplacement jusqu'au village de RIBIERS. M. _____ est affirmatif. Il ne paraît pas alcoolisé et semble crédible dans ses propos que nous recueillons verbalement. Il nous déclare s'intéresser à l'ufologie et consulter les forums sur Internet faisant état d'observations de phénomènes non identifiés.

L'Officier de Police Judiciaire

(DESTINATAIRES)

Date de clôture

Vu et transmis par

[1] - Mme la Préfète des Hautes-Alpes à GAP 05000	27/01/2012 Signature(s)	Le 27/01/2012
[1] - M. le Commandant de la Région Aérienne		
[2] - DGGN – Bureau défense opération – Sous-direction des opérations – Bureau renseignement situation		
[1] - Archives		

Nous nous transportons ensuite le soir même sur les lieux décrits par [redacted] et refaisons son itinéraire à partir du chemin de la Marquise. Sur le plateau de la Marquise, la nuit est noire, sans lune et très étoilée. Il s'agit d'une zone de champs agricoles avec une seule habitation non habitée à cette saison et en limite de plateau dans la forêt.

Un campement d'une personne marginale est également répertorié sur un terrain communal au niveau du Rocher de St Etienne en surplomb de l'extrémité Nord du plateau et à gauche du chemin de la Marquise.

Nous ne constatons aucune lumière ni aucune présence. Les lumières de la société OVINALP ne sont pas visibles du plateau ni celles du village de RIBIERS. Nous poursuivons sur la route départementale 948 en direction du village de RIBIERS. Nous remarquons sur la gauche de la route la présence de 4 projecteurs très intenses qui éclairent l'extérieur des entrepôts de la société OVINALP située lieu-dit Franchironnette au Sud de RIBIERS.

Au niveau du centre équestre, nous ne remarquons aucune lumière en direction du sud. Nous mettons fin à nos recherches infructueuses.

Aucun phénomène lumineux non identifié n'est décelé lors de ces recherches.

Notre compte rendu est adressé dès la fin de notre intervention au Centre Opérationnel de GAP pour compte rendu à la hiérarchie.

Le 25/01/2012, M. [redacted] est entendu sur les faits. Il confirme l'observation du phénomène lumineux qu'il a faite la veille et nous en détaille le déroulement. Il nous confirme avoir rempli sur Internet à notre demande la fiche d'observation du GEIPAN. **Pièce N°02**

Un plan de situation est réalisé avec des clichés photographiques que nous effectuons sur le lieu des faits avec les indications du témoin. **Pièce N°03**

Une enquête de voisinage est réalisée dans le secteur décrit mais aucun témoignage n'est recueilli pouvant apporter des éléments utiles à l'enquête et confirmer l'observation du phénomène.

Le 26/01/2011 à 15H30, nous nous transportons à nouveau sur les lieux en compagnie de [redacted]. Celui-ci nous désigne l'endroit exact où il a aperçu en premier la lumière intense, à savoir sur la gauche du chemin de la Marquise et à mi hauteur de la crête contre le versant boisé. Il a poursuivi sa route et s'est arrêté au bout du plateau. Il est sorti de son véhicule pour faire des signes alors que l'engin s'était déplacé à la vitesse de son véhicule. Il n'a pas arrêté le moteur de son véhicule et n'a pas décelé de bruit autour de lui pouvant provenir de l'objet lumineux.

Mentionnons également qu'aucune trace n'a été constatée au sol dans le secteur désigné par [redacted]

Le 27/01/2012, après la diffusion d'un article de presse sur le site internet de TF1 NEWS, nous prenons connaissance d'une observation faite par une femme dans le ciel des Alpes de Haute Provence le mardi 24/01/2012 à 08H30.

Il s'avère que cette habitante de LA SAULCE (05) aurait aperçu au dessus de la montagne de Blaux, près de Curbans dans les Alpes de Haute Provence, un nuage suspect formant un filet, dont le corps était blanc et le panache noir. Il se déplaçait en direction du sol, avant de disparaître derrière la montagne.

Ce jour, nous prenons contact avec la brigade de Gendarmerie de LA SAULCE (05) qui nous confirme cette observation et l'ouverture d'une enquête dans le cadre du protocole d'accord GEIPAN. Le témoin a été auditionné et a remis des photographies. (PV N°101/2012 COB LA SAULCE).

CLOTURE

De l'enquête effectuée, il ressort que le témoignage de [redacted] semble crédible mais aucun élément n'a pu confirmer son observation.

Par contre, une observation d'un nuage suspect faite le jour même à 08h30 à une trentaine de kilomètres de RIBIERS pourrait avoir un lieu avec l'objet lumineux aperçu le soir même.

En conséquence, nous clôturons en l'état le présent procès-verbal de Renseignement Administratif et le transmettons à Madame la Préfète des Hautes Alpes à GAP ainsi qu'aux autres destinataires mentionnés. Une transmission par courrier électronique est effectuée au GEIPAN, conformément au Protocole d'accord du 17/03/2011 entre le Centre National d'Etudes Spatiales et la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale.

Dont procès-verbal, fait et clos à [redacted], le 27/01/2012.

L'Officier de Police Judiciaire [redacted]

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice	Nmr pièce	N° feuillet
04413	00133	2012		02	1 / 2

Analyse et références

Affaire

Le mercredi 25 janvier 2012 à 17 heures 30 minutes.

Nous soussigné Adjudant

Vu les articles L.3211-3 du code de la défense

Nous trouvant au bureau de notre unité à

, rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :-----

Je reconnais prendre connaissance du motif pour lequel mon audition est requise ce jour, à savoir l'observation de **phénomènes aérospatiaux non identifiés** hier soir à RIBIERS et le signalement que j'ai fait par téléphone à la Gendarmerie de GAP. -----

Question : Pouvez-vous nous expliquer dans le détail le déroulement de l'observation que vous avez faite hier soir à RIBIERS ? -----

Réponse : Hier en fin d'après-midi, je me suis rendu chez le coiffeur à SISTERON avec mon véhicule. J'ai ensuite commandé une pizza et je suis allé boire un pastis avec une amie dans un bar de la ville, le temps que la pizza soit faite. Puis je suis reparti chez moi en voiture et j'ai pris la direction de RIBIERS vers 19H45. J'ai emprunté la route communale de la Marquise. Il faisait une nuit noire sans lune avec un ciel très étoilé. Sur le plateau de la Marquise, avant de redescendre sur RIBIERS, j'ai vu une lumière blanche très intense sur ma gauche en lisière de forêt, à une altitude d'environ 400 et 500 mètres à peu près du sol, en position stationnaire. Cela ressemblait à un flash très très fort. J'ai arrêté ma voiture afin d'observer ce phénomène. J'ai compris que le phénomène se rendait compte que je l'observais car il ne bougeait pas. J'ai fait des appels de phare puis je sorti de la voiture. J'ai fait des signes car je voulais que l'objet s'approche. La lumière était très intense et j'avais du mal à prendre la mesure de l'engin. La forme me semblait cylindrique et d'une taille de 50 mètres environ. Par contre, j'ai remarqué qu'il n'y avait aucun bruit. C'était le silence total. Puis j'ai vu une deuxième lumière blanche à l'autre extrémité de l'objet. Elle était aussi intense que la première. Je suis rentré dans mon véhicule et j'ai fait signe par la fenêtre de me suivre avec le bras. J'ai redémarré et j'ai continué ma route. Je ne roulais pas vite car j'observais ce qu'il se passait sur ma gauche. J'ai remarqué que l'engin me suivait à la même vitesse que la mienne et j'ai pris la descente en direction du carrefour avec la route départementale 948. Puis j'ai pris la route départementale en direction du village de RIBIERS. Arrivé à l'embranchement, j'ai regardé sur ma gauche et j'ai vu que l'objet était toujours là, à une altitude moins élevée. J'ai vu toujours les deux lumières blanches et j'ai roulé en direction de RIBIERS. J'ai fait signe avec le bras à deux véhicules que j'ai croisés de regarder sur la droite. Mais je ne sais pas s'ils ont vu l'engin. -----

Question : Quel est l'aspect de ces lumières et quelle taille ont-elles? -----

Réponse : Elles sont rondes comme un flash et plus grosse qu'un ballon de football. -----

Question : Que s'est-il passé ensuite ? -----

Réponse : Je suis rentré dans le village de RIBIERS mais je n'ai pas vu les lumières de l'objet car il y avait les lumières du village. J'ai traversé le village et je suis allé directement à mon jardin à côté du centre équestre. Il y avait de l'obscurité et j'ai revu les lumières au loin à environ 900 mètres à un kilomètres en direction du Sud du village. Les lumières étaient devenues rouge orangé et j'ai vu des mouvements comme si elles cherchaient quelque chose J'ai refait des appels de phare et j'ai attendu. Je suis reparti chez moi. J'ai expliqué ce que j'avais vu à ma femme puis j'ai appelé les gendarmes.-----

La personne entendueL'Officier de Police Judiciaire

Question : Où se trouvait l'objet la dernière fois que vous l'avez aperçu ? -----

Réponse : Il était en direction de la société OVINALP. Je suis ensuite parti. Je suis retourné sur place hier soir après que les gendarmes soient venus à la maison. Mais je n'ai rien vu et il ne s'est rien passé. Je n'ai pas revu les lumières. -----

Question : Avez-vous remarqué les projecteurs situés sur les entrepôts de la société OVINALP hier soir ? -----

Réponse : Oui, je les ai vus. Je les connais. Mais cela n'a aucun rapport avec ce que j'ai vécu. ---
Je précise que la lumière que j'ai vue la première fois était située au niveau du carré de vigne sur la gauche de la route sur le plateau de la Marquise. -----

Comme vous me l'avez demandé par téléphone, je suis allé sur le site Internet du GEIPAN et j'ai renseigné la fiche de témoignage. Je vous en donnerai copie. -----

Question : Etes-vous en mesure de nous donner une description précise de l'objet observé et nous en faire un dessin ? -----

Réponse : Non. Je ne peux pas le décrire précisément. L'objet avait une forme cylindrique selon moi car j'ai vu une lumière à chaque extrémité. Mais je ne peux l'affirmer avec certitude. -----

Question : Avez-vous senti une odeur quelconque le soir des faits lors de l'observation ? -----

Réponse : Non. Aucune odeur ni aucun bruit. -----

Je vous ai également informé hier soir que je m'intéresse à l'ufologie et que je vais sur un forum Internet. Je reçois des mails d'information sur des observations dans le monde. -----

Je confirme mes dires sur cette observation. Je n'ai rien inventé et je suis sûr de ce que j'ai vu. ---

Information à l'intéressé : -----

Les informations vous concernant collectées dans le présent procès-verbal peuvent être enregistrées et utilisées dans un traitement de données à caractère personnel de la gendarmerie nationale .-----

Vous pouvez obtenir communication de ces données, ainsi que, en cas d'erreur, leur rectification ou leur suppression. Ces droits s'exercent indirectement par l'intermédiaire de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 8 rue Vivienne, 75083 Paris CEDEX 02.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher. -----

le 25 janvier 2012 à 18 heures 25 minutes.

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

Unité					
N° PV	00133 / 2012	N° Pièce	03	N° Feuille	1

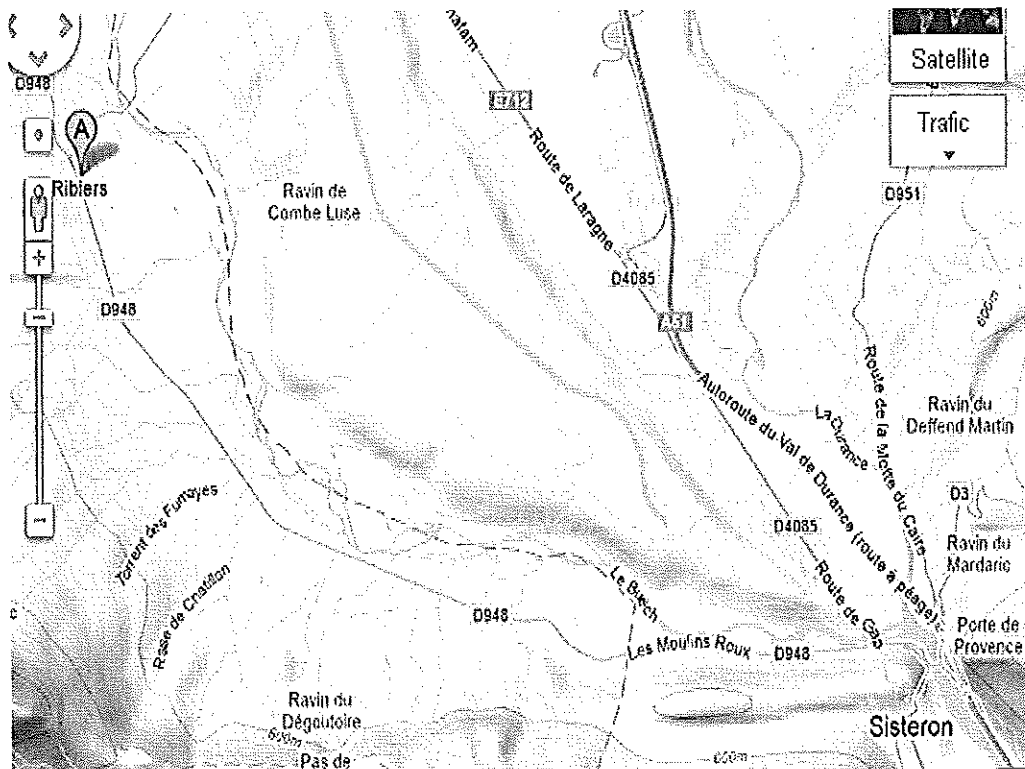
PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

Nature des faits	Observation de phénomènes aérospatiaux non identifiés à RIBIERS 05300
Date des faits	24/01/2012

Nombre de clichés

6

SITUATION



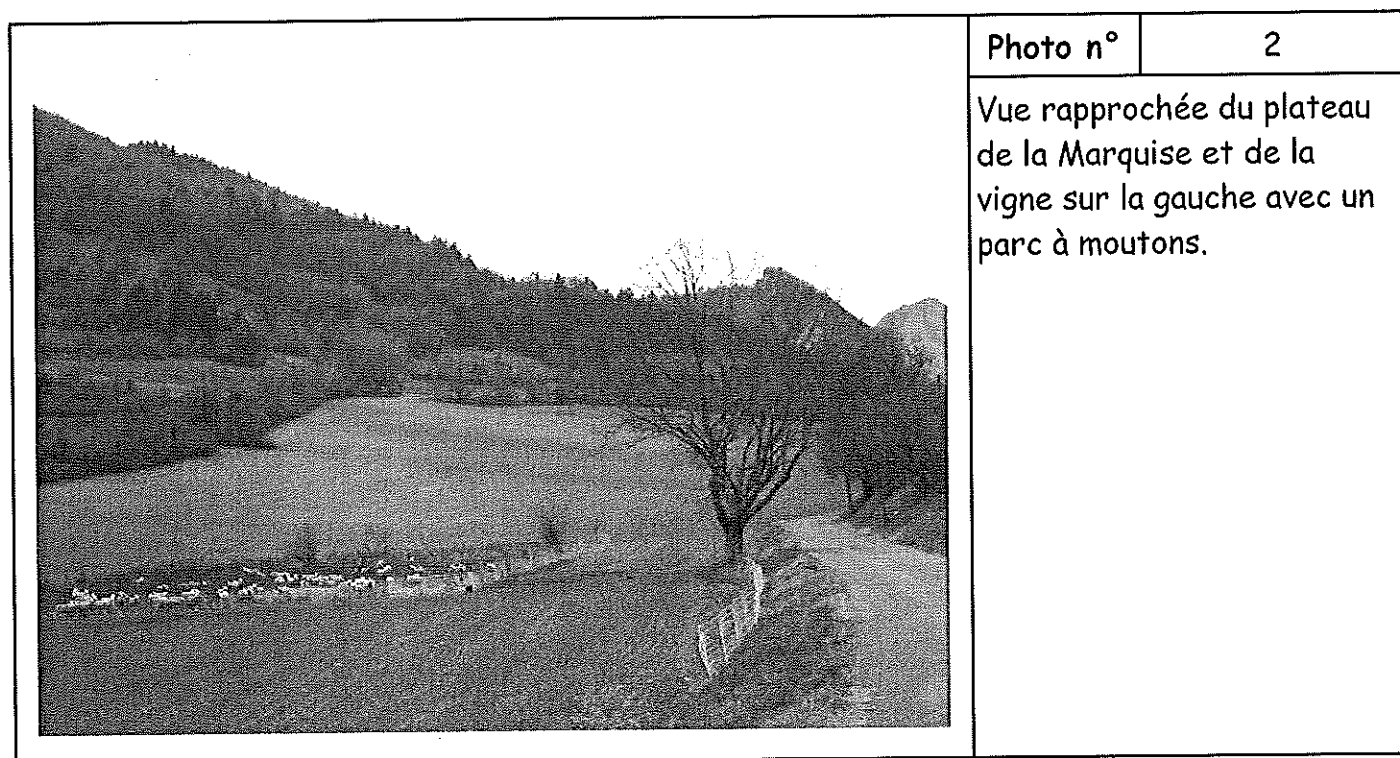
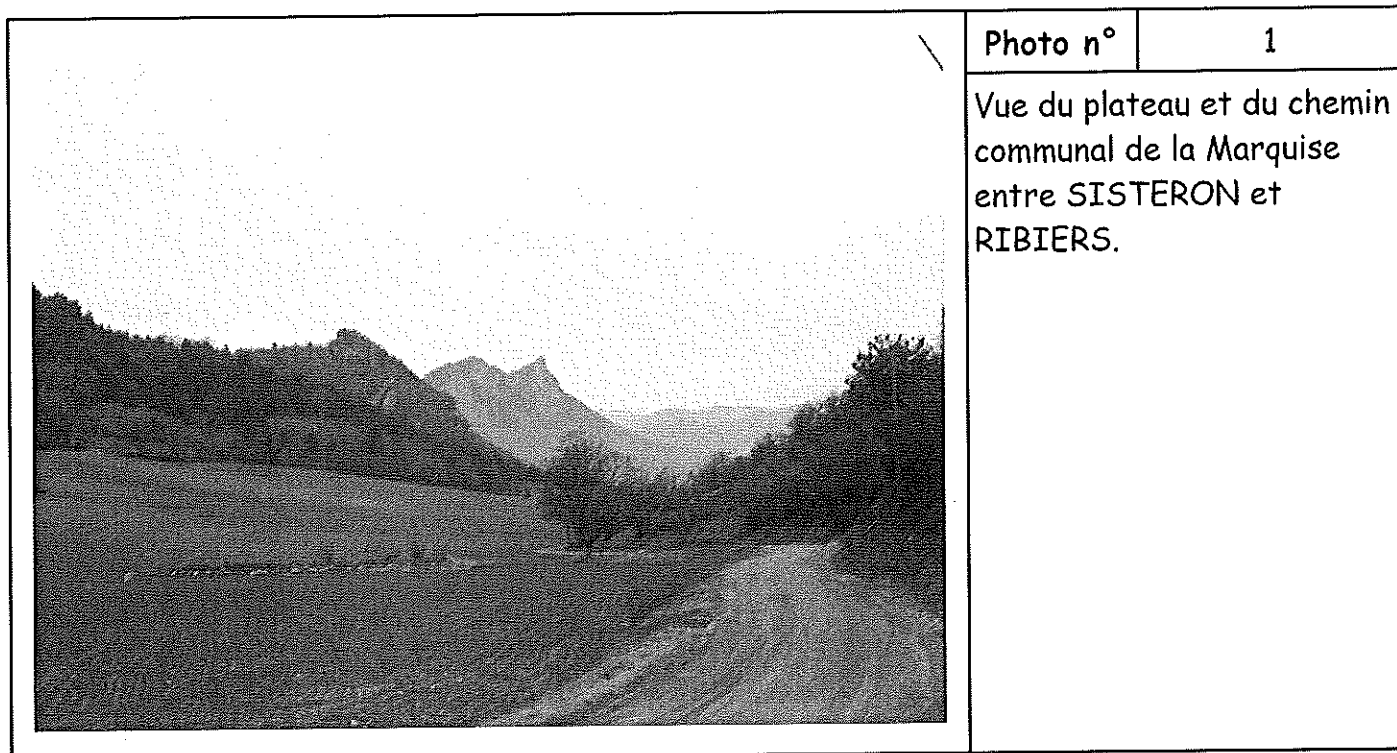
L'O.P.J.

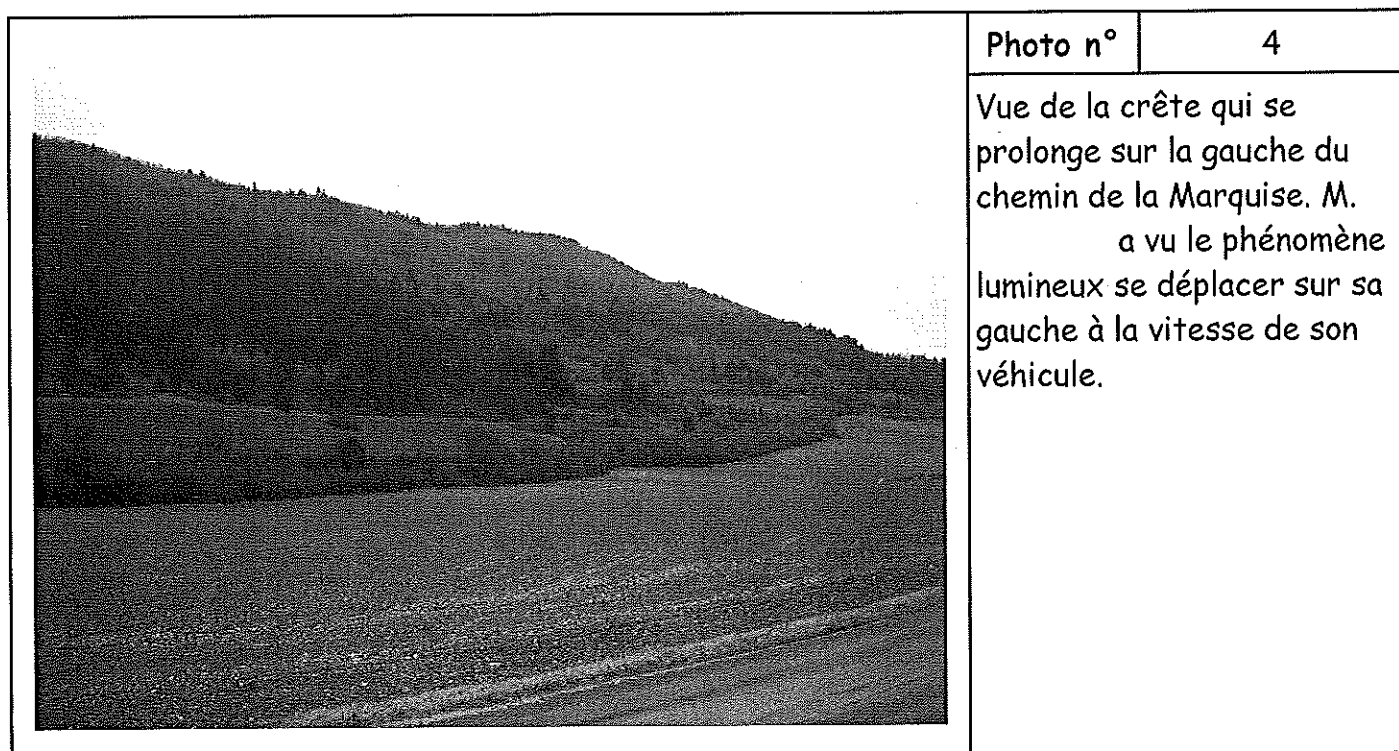
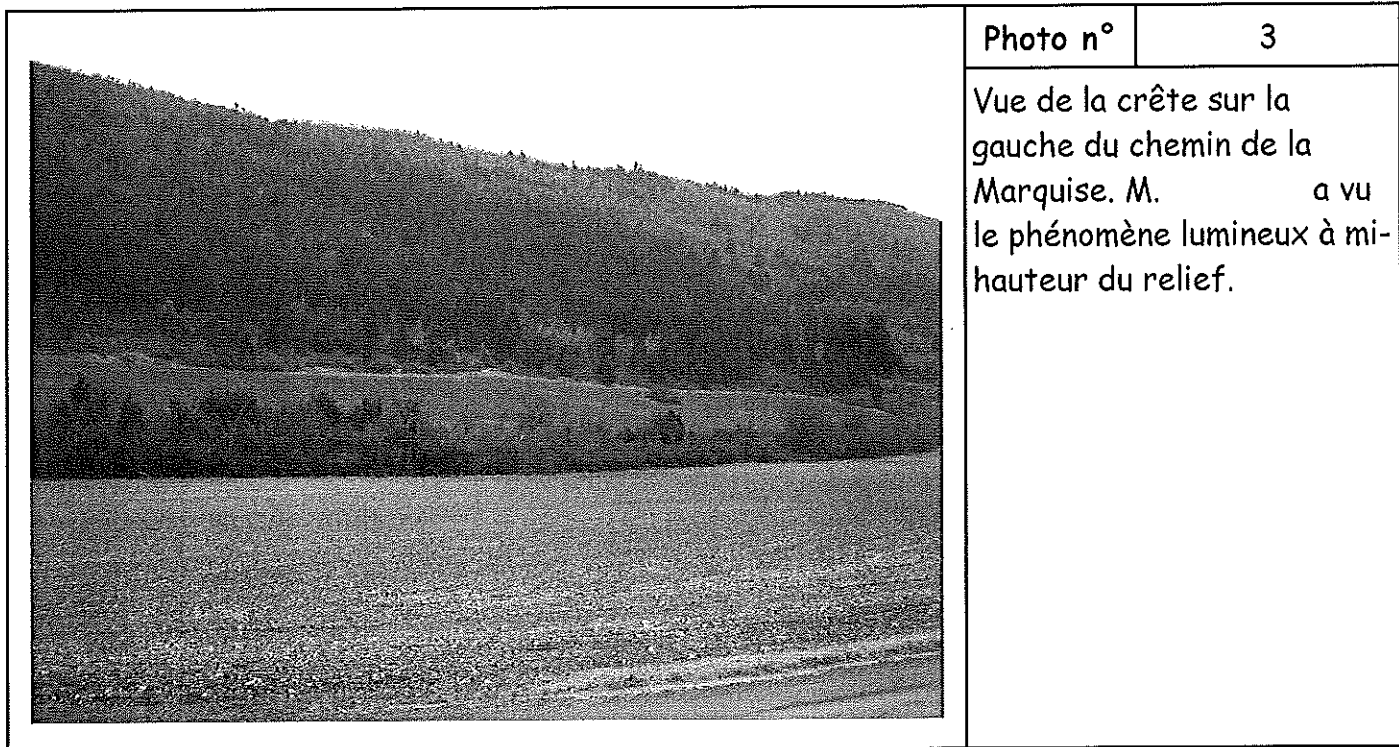


Chemin de la Marquise



Chemin de la Marquise





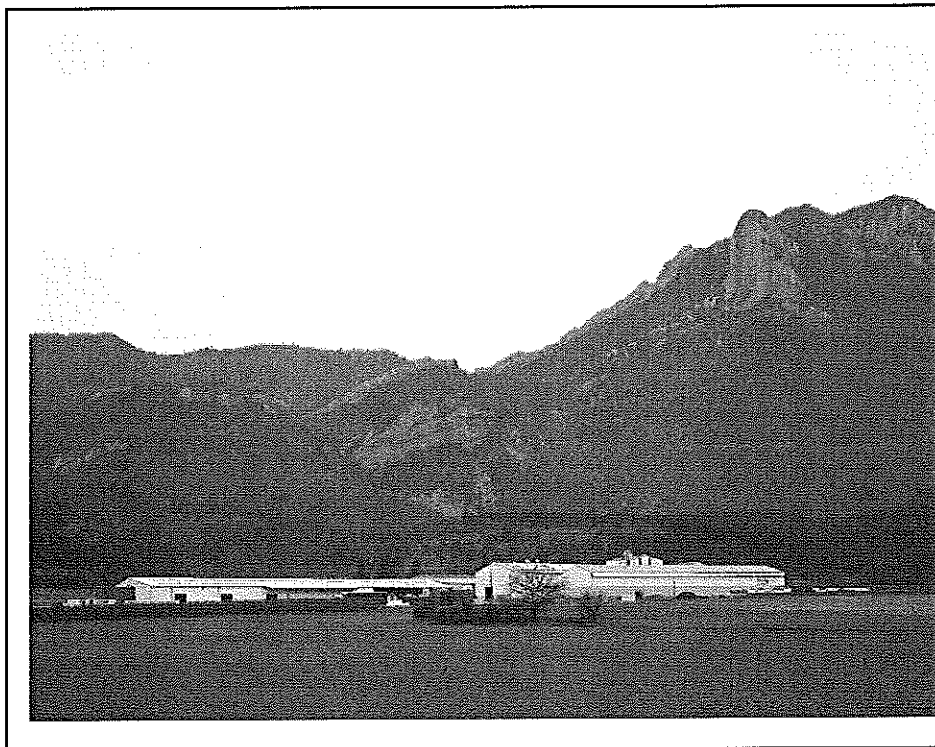


Photo n°

5

Vue des entrepôts de la société d'engrais organiques OVINALP à RIBIERS et situés lieu-dit Franchironnette à gauche de la RD 948, dans le sens SUD/NORD.

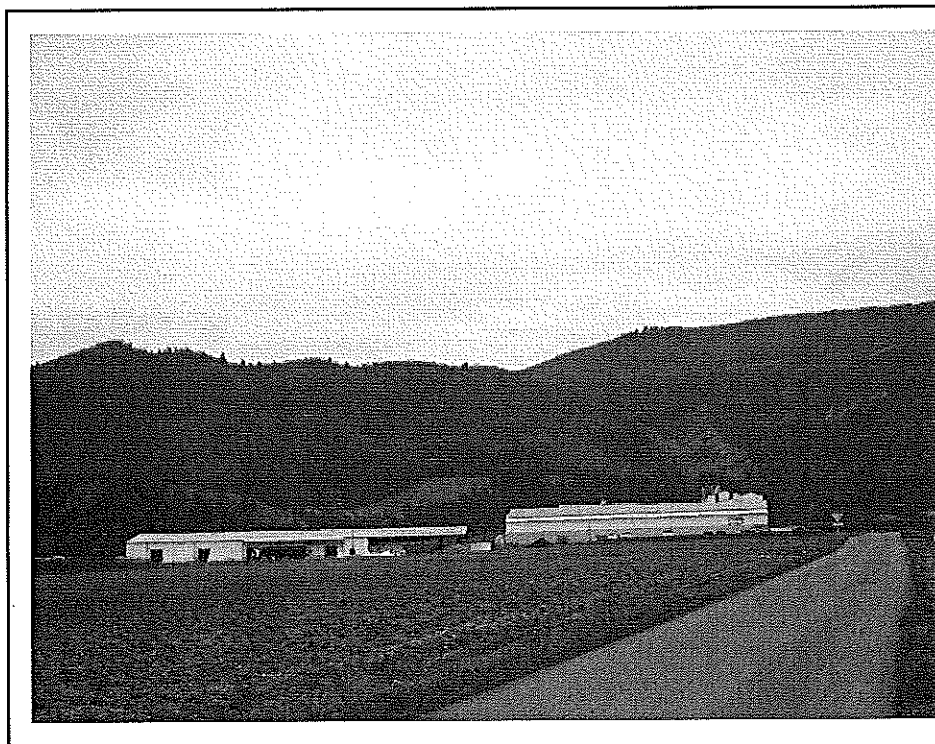


Photo n°

6

Vue rapprochée des entrepôts de la société d'engrais organiques OVINALP à RIBIERS.

















